

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 86-493 du 28 Novembre 1986

portant nomination du Camarade  
Dieudonné Didier DOVOEDO en qualité de  
Notaire à Porto-Novo.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 86-490 du 20 Novembre 1986 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 20 Novembre 1986 ;
- VU le décret N° 84-507 du 17 Décembre 1984 portant attributions organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU l'ordonnance N° 48/PR/MJL du 29 Août 1968 portant Statut du Notariat ;
- VU le décret N° 86-492 du 28 Novembre 1986 portant création de charge de Notaire à PORTO-NOVO ;
- VU les résultats de l'examen d'aptitude aux fonctions de Notaire proclamés le 10 Septembre 1986 ;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 5 Novembre 1986 ;

D E C R E T :

Article 1er.- Le Camarade Dieudonné Didier DOVOEDO est nommé Notaire.

Article 2.- Le Camarade Dieudonné Didier DOVOEDO occupera la charge de Notaire créée à Porto-Novo par décret N°86-492 du 28 Novembre 1986;

Article 3.- Le Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 28 Novembre 1986

Pour le Président de la République absent,  
le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,

  
Romain VILON-GUEZO.

Le Ministre de la Justice,  
Chargé de l'Inspection des  
Entreprises Publiques et  
Semi-Publiques,

  
Didier DASSI.-

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie.

  
Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 CPC 2 PPC 2  
IGE 3 MJIEPSP 8 MFE 4 autres Ministères 13 CEAP 6 DCCT 1 GCONB 2  
SPD 2 Chambre des Huissiers 2 Ordre des Avocats 2 UNB-FASJEP-ENA 6  
Chambre des Notaires 4 BN-DAN 4 DPE-INSAE-BCP 6 DLC 2 ONEPI 1  
JORPB 1.-